

Avis de la Commission de régulation de l'énergie du 1^{er} octobre 2009 sur la demande d'évolution des tarifs de vente de gaz en distribution publique de Vialis

Participaient à la séance : Monsieur Philippe de LADOUCKETTE, président, Monsieur Michel LAPEYRE, vice-président, Monsieur Maurice MÉDA, vice-président, Monsieur Jean-Paul AGHETTI, Monsieur Hugues HOURDIN, Monsieur Pascal LOROT et Monsieur Emmanuel RODRIGUEZ, commissaires.

Conformément à l'article 7 de la loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie et à l'arrêté du 21 décembre 2007 relatif aux tarifs réglementés de vente du gaz naturel des entreprises locales de distribution et de la société TEGAZ, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a été saisie pour avis, le 1^{er} octobre 2009, par les ministres chargés de l'économie et de l'énergie, sur le barème déposé par Vialis pour ses tarifs de vente du gaz naturel en distribution publique au 1^{er} octobre 2009. Ce barème figure en annexe du présent avis.

1. Barème proposé par Vialis

Vialis propose une baisse de 0,601 c€/kWh de la part variable de ses tarifs de vente de gaz naturel en distribution publique, devant refléter la variation de ses coûts d'approvisionnement.

2. Observations de la CRE

Dans l'attente de la présentation, par Vialis, du bilan annuel de mise en œuvre de sa formule tarifaire et de la prise en compte des coûts hors approvisionnement dans ses tarifs, en application de l'arrêté du 21 décembre 2007, le présent avis ne porte que sur l'évolution des coûts de Vialis entre le 1^{er} juillet 2009 et le 1^{er} octobre 2009.

La CRE a vérifié que l'évolution des coûts d'approvisionnement de Vialis sur cette période correspond bien à une baisse de 0,601 c€/kWh, par application de la formule déposée par Vialis, qui a exercé son éligibilité.

3. Avis de la CRE

La CRE émet un avis favorable au barème proposé par Vialis.

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2009

Pour la Commission de régulation de l'énergie,
Le président,

Philippe de LADOUCKETTE

ANNEXE

**Tarifs de vente de gaz naturel en distribution publique déposés
pour application au 1^{er} octobre 2009 par Vialis (hors taxes)**

	PRIX PROPORTIONNEL c€ / kWh	ABONNEMENT €/mois
Binôme	3,560	14,82
B2S	hiver 2,681 été 3,318	84,50
B2I	3,338	19,93
Tarif Général	de 1 à 140 kWh / mois 5,695 au-delà de 140 kWh/mois 6,349	3,83
Logement ou local vide	6,349	3,83
Général extinction	de 1 à 233 kWh / mois 7,853 de 234 à 1395 kWh/mois 7,394 au-delà de 1396 kWh/mois 4,826	3,83
Binome B en extinction	3,539	44,16